

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE  
DU CADASTRE MINIER

2026-062  
Arrêté N°2026 \_\_\_\_\_/MEMC/SG/DGCM  
portant octroi d'une autorisation de recherche de  
gîtes de substances de carrières n°4463 dénommée  
« TANGHIN-GOUDRIN » à la société CARRIERE  
DE GRANULAT INTERNATIONAL SARL « IFU :  
00264195X ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES



- Vu la Constitution ; ✓
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ; -
- Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ; -
- Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ; ✓
- Vu le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ; -
- Vu le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ; ✓
- Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MICA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ; ✓
- Vu le décret n°2025-0331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ; -
- Vu l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ; ✓
- Vu l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ; -
- Vu l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ; -
- Vu la demande n°4463 de la société **CARRIERE DE GRANULAT INTERNATIONAL SARL** enregistrée le 04 décembre 2025 ; -

Visa C FN- 64  
du 10/02/2026

- Vu** la lettre n°026/0096/MEMC/SG/DGCM du 03 février 2026 portant invite à payer des droits d'octroi d'un montant de cinq cent mille (500 000) francs CFA ;
- Vu** la quittance n°0260459 du 03 février 2026 de paiement effectif des droits d'octroi ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Il est octroyé à la société **CARRIERE DE GRANULAT INTERNATIONAL SARL**, ayant son siège à Ouagadougou, Burkina Faso, 01 BP 6871 Ouaga CNT 10020, téléphone : +226 78 34 22 22 / 76 34 22 22, l'autorisation de recherche de gîtes de substances de carrières n°4463 dénommée « **TANGHIN-GOUDRIN** », située dans la commune de **Ziniaré**, province du **Bassitenga**, région de **Oubri** pour la recherche de gîte de granite.

**ARTICLE 2 :** L'autorisation couvre une superficie de **36,027 ha**. Elle est définie par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivantes :

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X	Y
1	620 400	1 384 000
2	621 000	1 384 000
3	621 000	1 383 400
4	620 400	1 383 400
<b>Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM</b>		

**ARTICLE 3 :** L'autorisation est valable pour une durée d'un (01) an à compter de la date de signature du présent arrêté.

Elle peut être renouvelée une fois pour la même durée conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** La société **CARRIERE DE GRANULAT INTERNATIONAL SARL** est tenue de communiquer à la Direction Générale des Carrières un rapport annuel des travaux de recherche contenant toutes les données et informations géologiques et minières.

**ARTICLE 5 :** Sur l'ensemble du périmètre de l'autorisation et durant toute sa période de validité, il est interdit à la société **CARRIERE DE GRANULAT INTERNATIONAL SARL** de mener des activités d'exploitation.

**ARTICLE 6 :** Le non-respect de la législation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en la matière.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le

19 FEV 2026



**Yacouba Zabré GOUBA**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon

**Ampliations :**

- 1- ITS
- 1- DGC
- 1- DGCM
- 1- DREMC / Oubri
- 1- DDII
- 1- BUMIGEB
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP/ITIE
- 1- DGD/MEF
- 1- DGI/MEF
- 3- CARRIERE DE GRANULAT INTERNATIONAL SARL
  - 1- Gouvernorat / Région de l'Oubri
  - 1- Haut-Commissariat / Province du Bassitenga
  - 1- Mairie de la commune de Ziniaré
- 1- J.O.
- 1- Classement



⊕